

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition Écologique et
Solidaire

Ministère de la Cohésion des Territoires
et des relations avec les collectivités
territoriales

Secrétariat général

**Décision du 28 juin 2019
portant délégation de signature**

(centre ministériel de valorisation des ressources humaines)

NOR : TREK1918909S

La directrice du centre ministériel de valorisation des ressources humaines,

Vu le décret n°2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret n°2017-1071 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire ;

Vu le décret n°2017-1075 du 24 mai 2017 modifié relatif aux attributions du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2012 modifié portant création et organisation d'un service à compétence nationale dénommé " centre ministériel de valorisation des ressources humaines " ;

Vu la décision du 7 juin 2019 portant nomination d'un adjoint à la directrice du centre ministériel de valorisation des ressources humaines (direction des ressources humaines).

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves DUCLERE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint à la directrice du centre ministériel de valorisation des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du ministre de la Transition écologique et solidaire et de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, dans la limite des attributions de la directrice du centre ministériel de valorisation des ressources humaines.

Article 2

La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* de la République française.

Fait le 28 juin 2018

La directrice du centre ministériel de
valorisation des ressources humaines

Signé

Marie-Aimée Deana-Côté